

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 JUIN 2019**

L'an Deux Mille Dix Neuf le 11 JUIN à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 05/06//2019, sous la présidence de Mme Marie – Christine CHAPEL, Maire,

Etaient présents : Marie – Christine CHAPEL, Roger DUVIQUET, Michel BELLANGEON, René BOCCARD, Jacqueline RODEANO, Isabelle MEUNIER, Christophe GRISARD, Laurent MONNET

Absent excusé ayant donné procuration : Christiane BELY a donné procuration à M. Michel BELLANGEON

Absent excusé : Jacques CAGNAC

Secrétaire de séance : Michel BELLANGEON.

Mme le Maire ouvre la séance à 18 H 30

Le Conseil Municipal

1/ Entend lecture et approuve le procès-verbal de la séance précédente

2/ Modifications d'écritures budgétaires

Madame le Maire fait part à l'assemblée que suite à des éclatements de comptes budgétaires et au regard d'un montant de dépenses imprévues supérieur au 7.5% des dépenses d'investissement au budget communal et suite aux crédits insuffisants prévus pour les opérations d'ordre au budget Eau, il convient de procéder à une régularisation sans modification des équilibres budgétaires sur les deux budgets. Commune et eau.

Mme le Maire invite l'assemblée à se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire et de procéder à ces ajustements budgétaires.

DM budget commune

|   |                        |          |
|---|------------------------|----------|
| 615231 Voirie – 200 €                   | 615232 Réseaux         | + 200 €  |
| 61551 Entretien matériel roulant -100 € | 61558 Entretien autres | +100 €   |
| 020 Dépenses Imprévues Invest – 5000 €  | 2158/241 Acq Outillage | + 5000 € |

DM budget eau

|                                |            |                                 |           |
|--------------------------------|------------|---------------------------------|-----------|
| 1641 Assainissement Réseau eau | - 26 000 € | 28156 Amort Matériel spécifique | + 1800 €  |
|                                |            | 28158 Amort Autres              | + 24200 € |

3/ Rétrocession d'une concession funéraire

Madame le Maire fait part de la demande faite à M. Boisselier Jean Charles afin qu'il rétrocède à la commune une des trois concessions dont il est le titulaire afin de pouvoir en disposer et de la réattribuer sachant que le nombre de places est restreint au cimetière de Saint Jérôme. Après plusieurs entretiens et courrier, M ; Boisselier est d'accord pour rétrocéder la concession perpétuelle N°84 au plan. Invitée à se prononcer, le conseil accepte cette rétrocession à l'unanimité afin de la réattribuer.

4/ Cession d'une partie du terrain cadastré section D N° 2630 au « Courtelas »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la décision, par délibération en date du 30 mai 2016, de céder aux consorts Verdet une partie du terrain communal section D N°2630 dans le cadre de la vente de leur tènement contigu cadastré section D1512. Dit qu'il convient de délibérer à nouveau dans les mêmes conditions de prix de vente avec charge des frais de notaires et de géomètre au profit de M. David, l'acquéreur de ce terrain.

Accord à l'unanimité.

5/ Renouvellement du bail de location de terrain à la société de chasse de Boyeux

Madame le maire rappelle la délibération du 3 juillet 2012 par laquelle la commune prolongeait le bail de location d'un terrain communal situé « en Frételas » pour six ans, dit que ce bail venait à expiration au 31/12/2017 et qu'il convient donc de le renouveler avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et d'en définir son montant qui est à ce jour de 10 €  
A l'unanimité, le conseil décide renouveler ce bail pour six ans avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et décide de porter le montant du loyer annuel à 10.10 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19 H 00

Vu pour être affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

BOYEUX SAINT JEROME, le 12/06/2019

Le Maire,  
Mme Marie – Christine CHAPEL.

